

MAIRIE DE VALBELLE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 35/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le seize juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames BLANC Andréa, GRANATO Laura, GONNET Béatrice, LYON Lucienne, Messieurs VADOT Pierre-Yves, CHAUVEAUX Boris, DAUMAS Baptiste, FONTANARAVA Vincent, RAPHAELIAN Paul, et RICHAUD Fabien.

Absente excusée : Madame RENON Céline

Convocation et affichage : 09/07/2026

Monsieur RAPHAELIAN Paul a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

OBJET : TRAVAUX ELECTRIQUES SUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX SUITE AU RAPPORT DU CONTRÔLE APAVE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que suite au contrôle des installations électriques par le bureau d'études APAVE, le rapport ne signale pas de graves problèmes pouvant entraîner des accidents. Il est cependant nécessaire de procéder à des travaux dans les 6 bâtiments accueillant du public : la plus grosse partie concerne le remplacement des blocs de sécurité d'évacuation, il faut aussi noter entre autres le remplacement de la prise de terre de l'église.

L'entreprise SE3V qui travaille beaucoup pour la commune et qui a toujours donné satisfaction propose quatre devis :

- un pour l'école pour un montant de 754.00 €HT
 - un pour la salle Montebelle pour un montant de 662.00 €HT
 - un pour la mairie et la salle Alain Pascal (bibliothèque) pour un montant de 592.00 €HT
 - un pour l'église et la salle de musculation pour un montant de 1552.00 €HT
- soit un montant total de 3560.00 € H.T..

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les travaux des installations électriques présentés ci-dessus suit au rapport de contrôle du bureau d'études APAVE,
- valide les devis de l'entreprise SE3V :
 - pour l'école pour un montant de 754.00 €HT
 - pour la salle Montebelle pour un montant de 662.00 €HT
 - pour la mairie et la salle Alain Pascal (bibliothèque) pour un montant de 592.00 €HT
 - pour l'église et la salle de musculation pour un montant de 1552.00 €HT
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 21 juillet 2026

Pierre-Yves VADOT

Le secrétaire

Paul RAPHAELIAN

